

SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC

Tél. : 03 87 98 93 55

ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542-1 à L.2542-4,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux rue de France,

Arrête

- Article 1 :** L'entreprise MALEZIEUX procédera, pour le compte de Mme DUWERNELL-La Petite Auberge, à des travaux au droit de l'immeuble situé 36 rue de France, **le 27 octobre 2025 de 8h00 à 8h30.**
- Article 2 :** Durant ces travaux, la circulation des véhicules sera interdite dans la rue de France, tronçon compris entre la Place Goethe et la rue du Château. Une déviation sera mise en place.
- Article 3 :** Les Services Techniques de la Ville de Sarreguemines mettront en place les présignalisations et signalisations réglementaires de chantier ainsi que le dispositif de déviation.
- Article 4 :** Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule laissé en stationnement dans la rue précitée, en infraction aux règlements de police en vigueur ainsi qu'au présent arrêté, pourra être enlevé, étant donné l'urgence, par les soins de l'Administration aux frais et risques de son propriétaire.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 20 octobre 2025



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Sébastien JUNG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.